



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

<b>Heures d'ouverture</b> du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du <b>Conseil Municipal</b> :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la <b>bibliothèque</b> :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la <b>déchèterie</b> de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
<b>TAXI CO</b> :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences <b>Eau et Assainissement</b> :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des <b>poubelles jaunes</b> :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 12/04 et 26/04/2018</b>
<b>Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale</b> :	03 88 57 64 68
<b>Conciliateur de justice</b> :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
<b>Centre médico-social</b>	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## TRAVAUX DE RELEVAGE DE L'ORGUE : INAUGURATION OFFICIELLE

L'orgue de l'église St Nicolas a été construit en 1751 par Jean-André Silbermann et acheté par la Commune en 1800 au Couvent des Franciscains de Sélestat. L'orgue est remonté par Michel Stiehr qui y ajoute un jeu.

En 1904, Martin et Joseph Rickenbach effectuent la pneumatisation de l'orgue.

En 1949, l'orgue est relevé par Georges Schwenkedel qui transforme la composition et pose 3 jeux au récit.

En 1975, un nouveau moteur est installé par Alfred Kern qui supprime 3 jeux.

En 2016, la Commune de Stotzheim, après consultation de 3 facteurs d'orgue selon le cahier des charges établi par Marc Baumann, expert d'orgues et maître d'œuvre, retient l'entreprise Brayé pour effectuer le relevage de l'orgue de l'église St Nicolas pour un coût HT de 97 540 €.

Les travaux démarrent le 9 mai 2017 et se terminent fin septembre 2017.

La Commune a bénéficié des subventions suivantes :

- Région Grand Est : 15 960 €
- Conseil Départemental : 1 500 €
- Caisse locale Crédit Agricole : 1 500 €
- Fondation Crédit Agricole : 10 000 €
- Réserve parlementaire M. KERN : 7 500 €
- Conseil de Fabrique de Stotzheim : 30 539 €

Merci au Conseil de Fabrique de Stotzheim pour cette participation.

La réception des travaux a eu lieu le 26 octobre 2017 et a été suivie de la bénédiction lors de la fête paroissiale du dimanche 3 décembre 2017.



**L'inauguration officielle de l'orgue** sera accompagnée d'un concert musical et aura lieu le **dimanche 29 avril 2018 à 17 h 00 à l'église St Nicolas de Stotzheim.**

**Vous êtes tous cordialement invités à y participer.**

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2018

---

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER.*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.*

*Absent excusé : Joseph EHRHART*

*Procuration : Joseph EHRHART à Norbert RIESTER*

---

---

N° 1

## **APPROBATION DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN DU TERRITOIRE D'ACTION SUD POUR LA PÉRIODE 2018-2021**

- Entendu M. le Maire qui expose au Conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Sud sont les suivants :

- développer nos sites de tourisme et de loisirs notamment par une meilleure mobilité,
- conforter les filières courtes et d'excellence,
- vivre une Terre d'humanisme, d'art et de culture, des bords du Rhin aux vallées vosgiennes,
- aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi,
- assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes,
- adapter le territoire à l'avancée en âge,
- conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public.

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Sud qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

- Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le Contrat Départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
  - les enjeux prioritaires du territoire d'action Sud ;
  - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
  - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante,
- CHARGE le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

## CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

- Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune il y aurait lieu de créer un emploi saisonnier d'ouvrier d'entretien des espaces verts et fleuris,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de créer trois emplois saisonniers, en tant qu'adjoint technique non titulaire ;
  - du 9 au 20 juillet 2018,
  - du 16 au 31 août 2018,
  - du 17 au 28 septembre 2018.

Les attributions consisteront à l'entretien du fleurissement dans le village.

- PRÉCISE qu'une fiche de poste sera établie pour le travail des emplois saisonniers,
- PRÉCISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine,
- DÉCIDE que la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347 majoré 325 et ce, au prorata des heures effectuées,
- PRÉCISE que le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,
- PRÉCISE que la Commune fixe **2 jours d'essai pour l'emploi** et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche,
- CHARGE le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion,
- CHARGE le Maire de diffuser l'annonce dans le bulletin municipal,
- PRÉCISE que les **candidatures devront être déposées en mairie avant le 30 avril 2018 inclus**,
- PRÉCISE que **les jeunes ayant 16 ans au 30 juin 2018 peuvent postuler**.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

- Entendu la lecture détaillée article par article du compte administratif 2017 du Budget Principal de la Commune dont les éléments ont été communiqués aux Conseillers municipaux,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2017 de la Commune arrêté comme suit :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>607 002,41 €</b>	<b>708 657,65 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>908 337,46 €</b>	<b>740 773,29 €</b>
<b>Résultat investissement 2016 reporté (001)</b>		<b>125 602,80 €</b>

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	607 002,41 €
Recettes	708 657,65 €
<b>Résultat comptable de l'exercice</b>	<b>101 655,24 €</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses	908 337,46 €
Recettes	866 376,09 €
<b>Déficit de financement</b>	<b>41 961,37 €</b>

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

*13 voix pour*

*Le Maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote*

**PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017**

- Entendu le Compte de Gestion pour l'exercice 2017 tenu par le Percepteur de la Commune pour l'exercice 2017,
  - Considérant qu'il présente des soldes identiques au Compte Administratif de la Commune,
- le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
- APPROUVE le Compte de Gestion établi par le Receveur municipal pour l'exercice 2017.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2017**

- Constatant que le résultat d'exécution du budget principal de la Commune présente un déficit d'investissement de 41 961,37 €,
- Considérant qu'il y a lieu d'utiliser le résultat d'exploitation en priorité pour compenser ce déficit,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'affecter ce résultat comme suit :
 

. affectation en réserves au compte 1068 :	41 961,37 €
. report en fonctionnement (recettes) au compte 002 :	59 693,87 €
. report en investissement au compte 001 :	41 961,37 €

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**CRÉATION DE DEUX EMPLOIS D'ATSEM PRINCIPAL 2<sup>ÈME</sup> CLASSE CONTRACTUELS**

- Vu la prolongation de l'arrêt maladie de l'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe, titulaire, jusqu'au 31 mars 2018 inclus,
- Considérant que l'agent doit être remplacé pour assister les enseignantes de l'école maternelle et effectuer l'entretien des écoles durant son absence,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de créer deux emplois d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, en qualité de contractuel :  
Le premier emploi d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, en qualité de contractuel est créé à compter du 12 mars 2018 jusqu'au 27 mars 2018 inclus, pour une durée de 16 jours.

Le second emploi d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, en qualité de contractuel est créé à compter du 15 mars 2018 jusqu'au 30 mars 2018 inclus, pour une durée de 16 jours.

Les attributions consisteront à :

- **ATSEM** : assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, veiller à la préparation matérielle des activités et participer aux activités extrascolaires,
- **Entretien et nettoyage** quotidien des locaux.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 17/35<sup>e</sup>.

Le premier emploi effectuera son service les lundis et mardis de 7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

Le second emploi effectuera son service les jeudis et vendredis de 7 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 351, indice majoré 328, par référence à la grille de rémunération d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe, échelon 1.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3,1 de la loi du 26 janvier 1984 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Le contrat pourra être renouvelé en cas de prolongation de l'arrêt maladie de l'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1<sup>ère</sup> classe, titulaire.

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018, chapitre 012.
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

- Vu le sinistre du 18 janvier 2018 concernant les tuiles de l'église suite aux vents violents,
- Vu l'expertise du 19 février 2018 pour l'évaluation des dommages et l'accord de l'expert pour un montant de 989,66 € (tuiles, nacelle, main d'œuvre),
- Vu la proposition de dédommagement d'un montant de 701,66 € TTC par Groupama Grand Est, après déduction de la franchise de 288,00 €,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE pour solde de tout compte la somme de 701,66 € TTC versée par Groupama Grand Est pour le sinistre du 18 janvier 2018.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**DIVERS ET COMMUNICATION****Divers :****8.1 Informations sur les DIA**

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me WALTER, notaire à EPFIG dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 4 parcelles 125/22, 130/23 et 131/23 d'une surface totale de 19,90 ares, sis 31 Quartier Central, appartenant à Mme Marie Antoinette MUNCH épouse GASS.

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

**AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES****Déclaration préalable :**

- |                        |   |
|------------------------|---|
| - Sébastien BALD       | construction piscine et local technique, 11 rue des Roses |
| - Carole KLOEPFER      | réalisation rampe, 9 rue des Tilleuls                     |
| - Benoît SPITZ         | remplacement toiture bâtiment agricole, 3 rue Binnweg     |
| - Commune de Stotzheim | changement de destination, 34 route Romaine               |

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



AVRIL

07/04/2018	Soirée Rossbif	Salle des Fêtes	Étoile Sportive	20 h 00
08/04/2018	Pêche d'ouverture à la truite	Étang	Association Pêche	
14-15/04/2018	Vente de cartes de membres		Étoile Sportive	
22/04/2017	Foire Avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	08 h 00
27/04/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30
29/04/2018	Concours de pêche inter-société à la truite	Étang	Association Pêche	
29/04/2018	Inauguration / concert Orgue	Mairie/Fabrique	Église	17 h 00
30/04/2018	Maienàcht	Salle des Fêtes	Union Musicale	19 h 00

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr et du Bernstein est à la disposition du public à la Mairie.**

---

---

## ÉTAT CIVIL



### NAISSANCES :

Tobias Bernard Benoît ECKERT, fils de Damien ECKERT et Paméla ROUXEL, demeurant 28 D Haut-Village, est né le 16 février 2018 à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin).

Amélie Maria Anne BRUETSCHY, fille de Anthony BRUETSCHY et Myriam BODEIN, demeurant 26 rue de Benfeld, est née le 12 mars 2018 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).



### MARIAGE :

Le 24 février 2018 : Frédéric FENDER et Sandrine CROMER, domiciliés à STOTZHEIM, 9 A rue Binnweg.

---

---

## PERMANENCE DES SOINS AMBULATOIRE (PDSA)

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2018, les habitants des communes du territoire Barr/Epfig qui nécessiteront des soins non programmés, **en deuxième partie de nuit** (*tous les soirs de minuit jusqu'à 8 h du matin*), seront pris en charge par le **SAMU-Centre 15** et transportés si nécessaire vers le service des urgences adéquat.

**L'organisation de la PDSA continue à fonctionner comme auparavant en première partie de nuit (tous les soirs de 20 h à minuit).**

# LE PERMIS DE CONDUIRE À PORTÉE DE CLIC !

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification des démarches administratives, il est obligatoire depuis le 6 juin 2017 d'effectuer, de manière dématérialisée, les démarches de renouvellement du permis de conduire, sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Cette procédure totalement novatrice permet de réduire à quelques jours les délais de traitement et de fabrication des permis de conduire et les usagers n'ont plus à se déplacer en préfecture.

Afin de réaliser cette démarche, chaque usager devra se connecter sur le site précité et aura besoin :

- d'un code photo d'identité numérique obtenu auprès des cabines ou photographes agréés, dont la liste figure sur le site de l'ANTS afin que la photographie et la signature numérique soient compatibles avec la demande de permis de conduire en ligne ;
- des pièces justificatives au format numérique (pdf, jpg...) : pièce d'identité, justificatif de domicile ;
- d'une adresse mail et d'un numéro de téléphone mobile afin d'être informé de l'avancement du processus d'instruction et de fabrication du permis de conduire.

Pour les usagers ne disposant pas d'un équipement informatique, un "point numérique" comprenant un ordinateur, une imprimante et un scanner est installé dans les halls de la préfecture et des sous-préfectures.

**le permis de conduire à portée de clic !**

**DU NOUVEAU**  
pour mes démarches

Dès le 6 juin en Vendée

PERMIS DE CONDUIRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1. RICHARD  
2. Titres  
3. 26/03/1978 Paris (75)  
4a. 26/07/2018 - 4b. 75001 Paris  
4c. 01.01.2014  
5. 13AA00002  
6.

LAB/BE

A13AA00026140101RICHARD<SP7

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr), pour m'informer

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
BREVET DE CONDUITE  
PERMIS DE CONDUIRE

**MES DÉMARCHES à portée de clic !**

**L'État simplifie mes démarches**

- Je peux désormais effectuer mes démarches liées au permis de conduire sans me rendre au guichet d'une préfecture.
- Je rassemble les pièces justificatives. J'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue « agréé service en ligne ANTS ».
- Je me rends sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
- Je crée un compte en cliquant sur « je fais une demande en ligne ».
- En cas de perte, j'effectue ma déclaration de perte en ligne. En cas de vol, je dois me rendre dans un service de police ou de gendarmerie.
- En cas de vol et de perte, j'effectue également mon achat de timbre fiscal en ligne.
- Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.
- Je reçois mon permis de conduire à mon domicile.

Je peux me faire accompagner par mon école de conduite et par le médiateur du point numérique présent dans chaque préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Attention, certaines procédures ne sont pas encore dématérialisées et nécessitent de se rendre en préfecture. Il s'agit des cas :

- d'inscription au permis après annulation ou invalidation ;
- de demande de relevé intégral d'information de mon permis à points ;
- de demande de permis internationaux (Informations valables jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pour toute information : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

**MES DÉMARCHES à portée de clic !**





## Jeunes lycéens étrangers allemands, brésiliens, mexicains cherchent une famille d'accueil



D'Allemagne, du Brésil, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

**Lilian**, jeune Allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

**Alonso**, jeune Mexicain de 16 ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner, et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Vitoria**, jeune Brésilienne de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 6 mois à partir de septembre 2018. Elle aime lire, danser, voyager, marcher, visiter des musées, cuisiner et écrire. Elle rêve de maîtriser la langue française

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». À la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**

Renseignements :  
Monique RUCK – Bas-Rhin  
[Monique.ruck@gmail.com](mailto:Monique.ruck@gmail.com)  
03.88.86.11.64 / 06.37.92.73.52

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo  
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14  
[vanessa@cei4vents.com](mailto:vanessa@cei4vents.com)



### GRANDE FOIRE AVICOLE DIMANCHE 22 AVRIL 2018

De 8h à 17h dans la salle des fêtes de STOTZHEIM  
Entrée gratuite (Plateau)

A cette occasion, nous vous proposons de vendre, acheter, d'échanger vos lapins, volailles, pigeons, canards, cobayes, oiseaux, poussins, œufs à couver, nourriture, matériel d'élevage.



**IMPORTANT:** Tous les oiseaux, volailles, pigeons et palmipèdes doivent être vaccinés contre la maladie de NEWCASTLE. Un certificat de vaccination sera demandé à chaque exposant et les éleveurs devront remplir la déclaration sur l'honneur dès leur arrivée.

Buvette – Petite Restauration - Repas de midi

Jambon au vin blanc  
Frites et Salade  
Dessert et Café  
15 Euros

Saucisses chaudes - Frites  
Dessert  
8 Euros

Pour toute réservation des places d'exposition ou de repas, contacter:  
HELBLING Patrick, 44 Bas-village 67140 STOTZHEIM.  
Tél: 03.88.08.27.80

*L'Association de Pêche de Stotzheim*

*organise son*

### Concours de Pêche inter-société le Dimanche 22 Avril 2018

#### Grande immersion de truites

**Prix : 65€ par équipe**

Déroulement de la journée :

- 9h30 : Accueil des pêcheurs
- 10h30-10h45 : 1er groupe
- 11h15-11h35 : 2ème groupe
- 13h30-14h : 3ème groupe
- 14h45-15h30 : 4ème groupe
- 16h30 : Remise des prix

Règlement de la pêche :

- le concours se déroulera par équipe de 5 (particulier ou entreprise)
- une canne par pêcheur d'une longueur maximum de 7 mètres
- seules les truites seront pesées, tout autres poissons (carpe, carassin, gardon...) seront à relâcher de suite !!
- le moulinet est autorisé mais doit être bloqué
- les leurres artificiel, les hameçons triples et perroquet, les avançons en acier et la tresse sont **strictement interdit** !!

**Petite restauration (barbecue, knack...) et buvette sur place tout au long de la journée**

Pour s'inscrire, envoyer le talon réponse ci-dessous accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « association de pêche de Stotzheim » à l'adresse suivante :

Mr WITH Mario 6, rue des Pêcheurs 67230 Benfeld  
Pour plus de renseignements contactez le 06.72.80.85.54 ou le 06.73.58.89.41

Talon d'inscription

Nom de l'équipe : .....  
Nom du responsable d'équipe : .....  
N° tél. du responsable d'équipe : .....  
Adresse du responsable d'équipe : .....



# ASSOCIATION « MOISSONS ET MÉTIERS D'ANTAN » :

## APPEL À CANDIDATURES...

L'annonce ci-contre officialise la création d'une nouvelle association à Stotzheim.

Cette association a pour objet de continuer la fête de la Moisson, organisée pendant de nombreuses années par le Cercle St Nicolas.

L'équipe fondatrice compte déjà une trentaine de membres et presque autant de bénévoles prêts à apporter leur concours lors de cette journée.

Cette fête met en valeur notre village, ses origines paysannes et son artisanat. Vous remarquerez que l'intitulé de notre association évoque la moisson, mais aussi les métiers d'antan.

- 1121475 -

**TRIBUNAL D'INSTANCE  
DE SÉLESTAT**  
Registre des Associations

Il a été inscrit le 04/12/2017 au Registre des Associations Volume 45 - Folio 70.  
L'association dite: **MOISSONS  
ET METIERS D'ANTAN**  
avec siège à 67140 STOTZHEIM  
Mairie de Stotzheim 39 route Romaine  
Les statuts ont été adoptés  
le 19/10/2017

**L'association a pour objet:**

- d'organiser annuellement, une fête ayant pour thème la moisson et les métiers artisanaux d'antan
- d'organiser des manifestations festives ou culturelles
- Se joindre à d'autres associations ayant une activité similaire
- d'intervenir pour la sauvegarde du patrimoine matériel et immatériel agricole et artisanal en préservant les matériels anciens et transmettant les savoir faire.

L'association poursuit un but non lucratif et s'interdit toute discussion d'or.

La direction se compose de: Président: M. Bernard BESSOT dt 2 rue des Mimosas à STOTZHEIM - Vice-Présidente: Mme Alexandra LABAT - Trésorier: M. Hubert CROMER - Trésorier adjoint: M. Mickaël LEHMANN - Secrétaire: Mme Christine KELLER - Secrétaire adjointe: Mme Gabrielle FENDER - Assesseur: M. Xavier FETZER.

**Le Greffier**

**Si certains d'entre vous souhaitent rejoindre l'équipe pour y exprimer leur savoir-faire ou donner un simple coup de main le jour de la fête, vous serez les bienvenus.**

**Nous aimerions également transmettre notre expérience aux plus jeunes et leur réserverons un accueil chaleureux pour les initier.**

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter l'un des membres du Comité mentionnés ci-dessous :

- . Président : Bernard BESSOT
- . Vice-présidente : Alexandra LABAT
- . Trésorier : Hubert CROMER
- . Trésorier adjoint : Mickaël LEHMANN
- . Secrétaire : Christine KELLER
- . Secrétaire adjointe : Gabrielle FENDER
- . Assesseurs : Xavier FETZER et Luc FRITSCH

Bien cordialement et à ce **22 juillet prochain au Waldele !**

Pour la nouvelle équipe,  
Bernard Bessot



## OPÉRATION OSCHTERPUTZ

La 29<sup>e</sup> opération « Oschterputz », lancée par le Smictom, aura lieu du 7 au 22 avril 2018.

La Commune de Stotzheim participe cette année à l'opération et prévoit le

**nettoyage des abords du village**

**le vendredi 13 avril 2018**

**Rendez-vous** : devant la mairie à **18 h**.

Vous pouvez tous y participer et contribuer ainsi au nettoyage du village.

Des sacs poubelles et des gants seront mis à disposition.

*Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !*



## EMPLOIS SAISONNIERS : RECRUTEMENT DE JEUNES

La Commune recherche trois personnes pour les dates suivantes :

- **du 9 au 20 juillet 2018,**
- **du 16 au 31 août 2018,**
- **du 17 au 28 septembre 2018.**

**Les jeunes ayant 16 ans révolus au 30 juin 2018** peuvent postuler à l'emploi.

Le travail consistera à aider les agents communaux à l'entretien des fleurs de Stotzheim.

La Commune fixe **2 jours d'essai** pour l'emploi (correspondant à 1 jour par semaine travaillée) et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée.



Les candidatures sont à déposer à la mairie **avant le lundi 30 avril 2018 à 17 h 00.**

Le choix des candidats se fera **par tirage au sort** lors de la séance du conseil municipal.